



# PENCRAN

infos

Février / Mars 2021 - n° 199

Édito



Dimanche 14 mars 2021, l'association Pencran Patrimoine organisera son traditionnel Kig ha farz afin de recueillir des dons pour aider au financement des travaux de restauration de l'église de notre commune. Cela semble anecdotique, ce ne seront "que" des portions à emporter, mais, j'y vois tout de même un signal positif. Cet événement va permettre de sortir un peu de la routine liée aux mesures de lutte contre l'épidémie de Covid-19.

N'hésitez pas à commander des repas. Vous ferez, en plus une action positive pour la défense de notre patrimoine culturel. C'est l'occasion de rappeler que la première tranche des travaux s'achève.

L'école Lucien Kerlann accueille, dans ses locaux neufs, de plus en plus d'enfants. Nous avons fait la demande d'une neuvième classe afin de continuer à accueillir les élèves dans les meilleures conditions possibles. Nous n'avons pas eu de réponse positive pour le moment. Le contexte est plus à la fermeture des classes dans nombre d'écoles du département, mais l'évolution du nombre d'élèves à Pencran, témoignant du dynamisme démographique de notre commune, va sans doute obliger la direction académique à reconsidérer sa position d'ici la rentrée de septembre.

Ce dynamisme est aussi celui de l'ensemble du territoire communautaire. Les deux délégués pencranais ont voté avec les autres conseillers, à l'unanimité, la prise de compétence mobilité par la CCPLD. Cette compétence englobe les services liés à l'organisation des différentes mobilités (transport en commun, mais aussi vélo, marche à pied, etc.). Si la communauté avait choisi de ne pas prendre cette compétence, la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) de 2019 obligeait son transfert automatique à la région. L'échelle communautaire nous a semblé plus pertinente pour envisager des solutions adaptées à notre territoire. Les conseils municipaux ont maintenant 3 mois pour accepter ou refuser ce transfert. Les conseillers municipaux de Pencran ont déjà échangé sur cette thématique lors des séminaires organisés par la CCPLD sur le projet de territoire, et lors de réunions de travail en mairie.

Le contexte sanitaire ne nous empêche donc pas d'appliquer les éléments de programme que nous vous proposons lors des élections de mars 2020. Il a tout de même des conséquences non négligeables sur nos recettes et nos dépenses et cela nous oblige à être encore plus rigoureux dans l'élaboration de notre budget.

Stéphane Hervoir, Maire

## Ouverture et contacts de la mairie

La mairie de Pencran est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi), le samedi de 9h à 12h.

Tél. 02 98 85 04 42

N° d'astreinte, en cas d'urgence et en dehors des heures d'ouverture de la mairie : 07 56 18 10 61

Courriel : [mairie@pencran.fr](mailto:mairie@pencran.fr)

Site internet : [www.pencran.fr](http://www.pencran.fr)



Dans ce numéro

### LA MAIRIE COMMUNIQUE

Etat civil - Urbanisme - Recensement des jeunes - Avis aux nouveaux habitants - Analyse de l'eau - Calamité agricole gel 5 et 6 mai 2019 sur cultures d'arbres fruitiers - Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA).

### ENFANCE JEUNESSE

Le Jardin d'Enfants souffle ses 10 bougies - Retour des services périscolaires à l'Arc-en-Ciel.

### ÉCOLE

Photo de classe des CM1/CM2 B.

### VIE ASSOCIATIVE

Opération ferraille - 5<sup>e</sup> kig ha farz de Pencran Patrimoine dimanche 14 mars - Correspondants presse.

### DIVERS

Les lundis de la santé - Familles de Vacances du Secours Populaire Français - Petites annonces - Recherche d'osier - Babysitting.

## Permanences des élus en mairie

Le Maire et les élus reçoivent sur rendez-vous. Contactez le 02 98 85 04 42

## Contacts des services enfance jeunesse

### Jardin d'Enfants :

Tél : 02 29 05 73 63

Courriel : [jardindenfants@pencran.fr](mailto:jardindenfants@pencran.fr)

### Centre de loisirs et garderie :

Tél : 09 60 54 23 03

Courriel : [alsh@pencran.fr](mailto:alsh@pencran.fr)

### Espace jeunesse :

Tél : 02 98 21 53 94

Courriel : [mpaugam@mptlanderneau.org](mailto:mpaugam@mptlanderneau.org)

### École Lucien Kerlann :

Tél : 02 98 85 31 94

Courriel : [ec.0290933G@ac-rennes.fr](mailto:ec.0290933G@ac-rennes.fr)

## Prochain Pencran Infos

**Envoi de vos articles :** pour faire paraître une information ou une annonce dans le **Pencran Infos d'avril**, faites parvenir votre texte pour le **26 mars en mairie** ou à : [pencran-infos@pencran.fr](mailto:pencran-infos@pencran.fr)

**Rappel :** les bulletins municipaux sont disponibles sur le site internet de la mairie.

# LA MAIRIE COMMUNIQUE

## État civil

### NAISSANCE :

Vincent DUPUIS, 3 Botcaërel, né le 5 février

### DÉCÈS :

Sébastien RANNOU, 1 rue Per Jakes Hélias, 38 ans

Marie BUZARÉ épouse BERTHO, 10 allée des Peupliers, 75 ans

## Urbanisme

### DÉCLARATIONS PRÉALABLES :

- M. NATAF, 9 rue des Cerisiers, installation de panneaux photovoltaïques
- M. POMPILIO, 32 rue des Cerisiers, pose d'une clôture
- M. LE JEUNE, 23 rue des Bruyères, remplacement porte
- M. LE BLOND, 1 impasse des Frênes, pose d'une clôture
- Mme LAFOSSE, 26 rue des Myosotis, édification d'un mur de soutènement

### PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Mme LE BOUDOUIL, 10 rue des Agapanthes, construction d'une maison individuelle

## Recensement des jeunes

Les jeunes nés en février et mars 2005 doivent venir se faire recenser en mairie à partir du jour de leurs 16 ans et dans les 3 mois. Se munir du livret de famille et de la carte d'identité.

## Avis aux nouveaux habitants

Les nouveaux habitants sont invités à se présenter en mairie munis de leur livret de famille, afin de faciliter les tâches administratives les concernant.

## Analyse de l'eau

Prélèvement effectué le 01/02/2021. Nitrates (NO3) : 24 mg/l (limite de qualité : 50mg/l). Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Les résultats détaillés sont consultables en mairie et sur le site internet : [www.pencran.fr](http://www.pencran.fr)

## Calamité agricole - gel 5 et 6 mai 2019 sur cultures d'arbres fruitiers

Le Comité National des Risques en Agriculture (CNGRA) s'est réuni le 20 janvier 2021 afin d'étudier la demande de reconnaissance en calamité agricole déposée pour le département du Finistère.

- Les dommages subis suite au gel des 5 et 6 mai 2019 peuvent être pris en charge par le dispositif des calamités agricoles

- Dans le Finistère, 80 communes sont reconnues atteintes par ce phénomène, dont Pencran.

- Seules les pertes de récolte sur arbres fruitiers (pommes à couteau, pommes à cidre et poires) sont éligibles à ce dispositif.

Vous trouverez en mairie, les documents nécessaires pour réaliser les demandes. Afin d'être recevables, les dossiers doivent comporter l'ensemble des pièces obligatoires et être déposés au plus tard le 20 mars 2021 auprès de la :

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Finistère - Service Économie Agricole**

2 boulevard du Finistère  
CS 96018  
29325 QUIMPER cedex

## Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA)

Cette aide de l'État, sous forme de subvention à des associations de type loi du 1er juillet 1901, comporte depuis juin 2018 deux volets :

- le soutien à l'organisation de formations de bénévoles (FDVA 1) clôture le 22 mars 2021
- le soutien au fonctionnement de projets associatifs ou à l'innovation (FDVA 2) clôture le 15 mars 2021

### Qu'est-ce que le FDVA?

Le FDVA est un fonds financier de l'Etat dont l'objet est d'apporter un soutien financier aux associations 1901 et 1908 à travers des appels à projets territoriaux annuels.

### Que subventionne-t-il?

Les associations peuvent présenter des demandes de subvention au titre de leur fonctionnement général et/ou au titre de projets. Les projets doivent s'inscrire dans les priorités de l'appel à projets territorial publié.

### Quels sont les critères d'éligibilité?

Sont éligibles, les associations de tout secteur, régies par la loi du 1er juillet 1901 ou par le droit local, sans condition d'agrément. Les associations doivent avoir un objet d'intérêt général, une gouvernance démocratique et être transparentes financièrement. Elles doivent respecter la liberté de conscience et ne pas proposer d'actions à visée communautariste ou sectaire. Elles ne peuvent défendre un secteur professionnel ou défendre essentiellement les intérêts communs d'un public adhérent. Ne sont pas non plus éligibles les associations culturelles, para administratives ou le financement de partis politiques.

### Quand et comment présenter une demande?

Les appels à projets sont lancés en début d'année, selon un calendrier différent propre à chaque région et département. Ils sont publiés sur le site de la préfecture du département et sur le portail [www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr)

Toute demande s'inscrivant dans les priorités locales peut être déposée pendant la période de l'appel à projets, sur la plateforme **Le compte Association**. Les informations demandées sont strictement comparables à celles demandées dans le formulaire unique de demande de subvention de l'État.

### Besoin d'information. À qui s'adresser?

Pour tout besoin d'information dans la présentation de la demande, les coordonnées du délégué départemental à la vie associative sont précisées dans la note d'orientation départementale publiée [sur www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr). Des séances d'information à distance sont proposées régulièrement.

## Centre de vaccination au Mille-Clubs à Landerneau

Le fonctionnement du centre dépend de son approvisionnement en vaccins. Les livraisons étant échelonnées, la ville de Landerneau invite donc les personnes éligibles à cette première vague de vaccination à s'inscrire dès à présent sur la plateforme [www.sante.fr](http://www.sante.fr)

Celle-ci est mise à jour fréquemment en fonction des confirmations d'approvisionnement. Il faudra donc veiller à se rendre régulièrement sur la plateforme pour accéder à la prise de rendez-vous.

Aucun rendez-vous ne sera pris sur place. Le rendez-vous est obligatoire pour se faire vacciner.

# ENFANCE JEUNESSE

## Le Jardin d'Enfants souffle ses 10 bougies

Début février, le Jardin d'Enfants a fêté son 10<sup>e</sup> anniversaire d'ouverture. Pour l'occasion, les enfants ont confectionné un gâteau et soufflé les bougies avec l'équipe ! Depuis 10 ans, l'équipe est soucieuse d'apporter un cadre sécurisant tout en favorisant l'épanouissement, l'autonomie et le bien-être de chaque enfant.

La structure accueille les enfants de 2 à 4 ans et a une capacité de 16 places. Pour tout autre renseignement ou inscription, vous pouvez prendre contact avec le Jardin d'Enfants au **02.29.05.73.63** ou par mail : [jardindenfants@pencran.fr](mailto:jardindenfants@pencran.fr)



## Retour des services périscolaires à l'Arc-en-Ciel

Depuis janvier les services périscolaires de la commune ont quitté l'école pour réintégrer l'Arc-en-ciel. Plus grands, plus beaux, plus neufs, les locaux rénovés permettent d'accueillir tous les enfants qui fréquentent les services périscolaires dans un envi-

ronnement spacieux et adapté. Dans ce contexte particulier, un déménagement n'était pas simple. Aussi, l'équipe de l'Arc-en-Ciel remercie tous les parents et les enfants, qui se sont adaptés à tous ces changements de bon gré.

Petite visite virtuelle des nouveaux locaux :

Nouveau hall



Salle d'accueil des maternelles



Salle d'accueil des CP/CE



Salle d'accueil des CE/CM, espace jeunes



# ÉCOLE

## Photo de classe des CM1/CM2 B



**Rang 1 (de gauche à droite) :** Lihuen TROADEC, Zoé GUÉDO, Ines MENDES DO AMARAL, Emy ARNAUD, Gladys MADEC, Diane CALLOCH, Mia NOURRY, Adèle MARC, Lilly BERDAT-SIMON, Léo-Paul PERROT, Hugo LE FRIANT, Louna LE PESTEUR.

**Rang 2 (de gauche à droite) :** Emma GRALL, Martin PERROT, Alwena SCHMITT, Martin QUÉRÉ, Hugo WALLON INACIO, Kalipha DIALLO, Théo FITAMANT, Lucas PERON LE GALLO, Lucas ANSQUER, Elouann GEBEL.

**Enseignante :** Annie LANGUENOU

## VIE ASSOCIATIVE

### Opération ferraille



Une opération de récupération de ferraille est organisée par l'USP le 1<sup>er</sup> week-end d'avril (si les conditions nous le permettent).

Des bénévoles pourront aller directement chez les particuliers, il faut pour cela contacter Stéphane Lorient au **06 13 12 58 56**. Des bennes seront aussi déposées sur le parking de Keranna.

### Correspondants presse

**LE TÉLÉGRAMME** - Joseph LE BOT  
Tél : 06 95 02 55 57  
Courriel : lemorbic.letelegramme@gmail.com

**OUEST FRANCE** - Dominique BOURHIS  
Tél : 06 14 66 01 06  
Courriel : d.bourhis@wanadoo.fr

### 5<sup>e</sup> kig ha farz de Pencran Patrimoine dimanche 14 mars

Notre traditionnel kig ha farz s'était tenu l'an passé juste avant le confinement généralisé et avait été un succès. Merci encore aux 300 participants de 2020.

Malgré la pandémie et les difficultés qu'elle entraîne pour tous, nous avons souhaité honorer, cette année encore, ce rendez-vous. Compte tenu de la crise sanitaire, il n'y aura malheureusement pas de repas sur place à l'Arvest mais uniquement des ventes à emporter sur réservation. Le prix de la part est de 10€. Les repas seront servis en barquette, inutile d'apporter vos récipients. Afin de limiter l'affluence, nous vous demanderons lors de votre réservation, d'indiquer le créneau horaire d'enlèvement souhaité. Contact : **06 26 09 13 26** ou **02 98 85 36 89** ou [pencran.patrimoine@gmail.com](mailto:pencran.patrimoine@gmail.com)).

Les bénéfices retirés de cette opération sont destinés au financement d'opérations de restauration et de mise en valeur du petit et grand patrimoine communal.

## DIVERS

### Les lundis de la santé



Conférences gratuites pour tous sur les thèmes de la santé, un lundi par mois de 18h30 à 20h. Au vu du contexte sanitaire ces dernières seront uniquement diffusées en direct sur [Brest.fr](http://Brest.fr)

#### Programme de février à juin 2021 :

29 mars : Les neurosciences et le développement de l'enfant

19 avril : Maladie inflammatoire chronique de l'intestin

31 mai : Cannabis médical

28 juin : Innovation cardiaque

### Petites annonces

#### • Recherche d'osier

« Je recherche de l'osier dans le secteur de Pencran pour la construction d'une cabane. Si quelqu'un a une idée à me proposer, voici mon adresse mail: [adrienmicout@gmail.com](mailto:adrienmicout@gmail.com) merci. »

#### • Babysitting

« Jeune fille sérieuse de 16 1/2 ans, avec expériences de babysitting, propose de garder vos enfants pendant les vacances d'hiver. Formation des premiers secours sur jeune enfant effectuée avec la Croix Rouge. Pour plus de renseignements, contactez-moi au **02 98 21 39 38**. »

### Familles de Vacances du Secours Populaire Français



Le Secours Populaire Français permet à des enfants âgés entre 6 et 12 ans de partir en vacances chaque année, grâce à des familles de vacances, au mois de juillet et d'août sur une période de 15 jours.

Les enfants accueillis dans les familles finistériennes sont principalement des enfants de la Marne, de Paris, du Finistère, du Maine et Loire dont les parents sont bénéficiaires du Secours Populaire.

En mars de chaque année, nous fixons les dates d'accueil de juillet et août. Pour information, cette année les périodes sont du 16 au 30 juillet 2021 et du 30 juillet au 16 août 2021.

La procédure comprend la visite des familles effectuée par deux bénévoles du comité le plus proche de votre domicile durant laquelle nous échangeons sur votre projet d'accueil d'un enfant et de la constitution d'un dossier (documents: certificat

médical de non-contagion, l'extrait du casier judiciaire volet n°3 et les attestations d'assurance).

Chaque année, nous organisons une réunion d'information pour répondre à toutes les questions.

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, nous espérons mener à bien cette action, mais la préservation de la santé de chacun reste notre priorité.

Nous restons à votre entière disposition pour de plus amples informations. Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à ces actions de solidarité.

#### Permanences du service accès vacances :

Lundi : 14h à 16h30

Mardi : 9h à 12h

Jeudi : 9h à 12h

Contact : **02.98.44.48.90** / [vacances@spf29.org](mailto:vacances@spf29.org)